

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [laurie-gilbert2-csrsaguenay-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ba582dc1cde79470e480e56d>

Date d'obtention : 2025-01-06 19:03:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un outils créé en partenariat entre le service de police et la commission scolaire. Cet outils est utilisé par les intervenants scolaire pour les jeunes qui ont partagé/distribué/etc. des sextos. Le but est d'agir rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais savoir vers quoi me référer si un élève me fait part que ses sextos ont été partagés, par exemple.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas questionner l'instigateur et confisquer le téléphone, puis appeler le service de police.
Ne pas faire sentir coupable/jugé l'élève ayant envoyer des photos.